

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR
de la SECURITE INTERIEURE et des LIBERTES LOCALES
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Département : ALPES-MARITIMES
Commune : NICE
1 Avenue Marechal foch NICE
Téléphone :

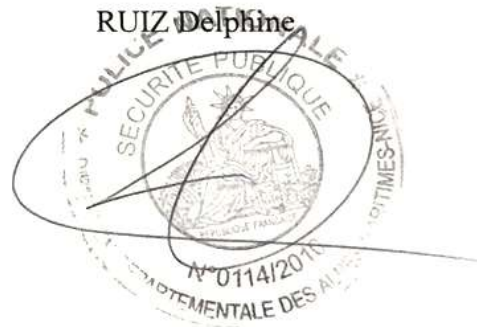
RECEPISSE DE DECLARATION DE MAIN COURANTE

Le 20/04/2019 à 16h08
M ZIABLITSEV SERGEI
demeurant 29 MAGNAN à NICE
a effectué une déclaration de main courante inscrite au registre sous le numéro : 2019/032656
relative aux faits suivants : Différends entre époux / concubins

Fait à NICE
Le 20/04/2019 à 16h57

Nom et grade du fonctionnaire
Emargement et cachet du service

RUIZ Delphine



Observations :

1. Le droit d'accès prévu par la loi 78.17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 (article 34) peut être exercé auprès du secrétariat du siège de la circonscription de police dont dépend le service ayant enregistré la déclaration.
2. Aux termes de l'arrêté du 24 février 1995 autorisant la création dans les commissariats de police d'un traitement automatisé du registre de main courante, la délivrance ultérieure d'un extrait de déclaration est subordonnée à l'accord de l'autorité judiciaire.
3. Article 441-6 du Code Pénal : le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une indemnité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.
4. Les « faits », tels que précisés dans le présent récépissé sont strictement indicatifs, ne préjugent en aucune manière des qualifications qui pourraient être retenues dans l'hypothèse d'instances judiciaires.

CIRCONSCRIPTION DE : NICE 06000 NICE
1 Avenue Marechal Ioch NICE
Téléphone :

Le 20/04/2019 à 16h57

DECLARATION DE MAIN COURANTE

Registre de main courante numéro : 2019/032658

Déclaration effectuée le 20/04/2019 à 16h08

Rédacteur : RUIZ Delphine (815100) Service : PROXUT/SECT/COMMISSARIAT SUBD ST AUGUSTIN

Objet : Différends entre époux / concubins

Adresse des faits dénoncés : Autres secteurs

Déclaration :

—Constations que se présente à nous la personne dénommé ci - dessus en présence de Madame ZOUÉVA épouse COMMINGE Tatiana:

—J'ai un différent avec mon épouse et cette dernière a fait appel à la Police en date du 18/04/2019. La police est intervenue et je ne sais pas pourquoi ma femme et mes enfants âgés de 2 et bientôt 4 ans ont été emmené par Jérôme l'administrateur de l'hôtel Jérôme qui se situe à la Madeleine . Ma femme et mes enfants ont été mis dans un autre endroit . je ne sais pas pourquoi je ne comprend rien. La Police ne m'a pas aidé et compris. Le problème c'est que j'ai passé la nuit dehors car lorsque j'ai voulu rentrer à l'hôtel mais je n'ai pas réussi à rentrer dans ma chambre et le gardien a dit à la Police que c'est l'administrateur Jérôme qui avait changé la serrure et je ne sais pas pourquoi sachant que le loyer est payé pour le mois et que mes affaires sont dans la chambre. Concernant mes enfants je vais contacter le juge des affaires familiales pour pouvoir voir mes enfants.—

—Je n'ai rien d'autre à déclarer.—

LA PERSONNE ENTENDUE

Personnes Concernées :

Déclarant : ZIABLITSEV SERGEI

né(e) le : 17/08/1985 à RUSSIE

nationalité française : Oui

Demeurant : 29 MAGNAN à NICE

Téléphone : 06.95.99.53.29

